



Bulletin d'information sur les pesticides

N°2 - Mars 2021

Actualités législatives et réglementaires



N°3 - Le recul de la protection des travailleurs agricoles contre les pesticides contesté en justice

Le ministère de l'environnement des Etats-Unis (EPA) a procédé à nombre d'affaiblissements législatifs et d'exemptions à propos des pesticides sous la présidence de Donald Trump. Il a refusé l'interdiction du chlorpyrifos, un pesticide soupçonné d'atteintes aux cerveaux des enfants, permis l'autorisation de l'herbicide dicamba sur les cultures OGM malgré les dégâts aux cultures environnantes du fait de sa dérive, renouvelé l'autorisation des herbicides à base de glyphosate malgré les milliers de plaintes d'utilisateurs atteints de lymphome non-hodgkinien, etc. Il a également porté un coup dur à la santé et à la sécurité des travailleurs agricoles en affaiblissant les protections qui évitent une

exposition inutile et dangereuse aux pesticides, par la révision des règles concernant les [zones d'exclusion des applications](#) (AEZ), le 30 octobre 2020.

Chaque année, jusqu'à 300.000 travailleurs agricoles souffrent d'empoisonnement aux pesticides selon le *Government Accountability Office*. Ce nombre risque d'augmenter au vu du recul de la protection des travailleurs agricoles proposé par l'EPA et qui permettrait désormais « une exposition inutile et dangereuse aux pesticides », selon Carrie Apfel, avocate du programme d'alimentation et d'agriculture durable d'*Earthjustice*.

Le 16 décembre 2020, une coalition d'ONG environnementales, de syndicats d'agriculteurs et de travailleurs agricoles et de médecins [ont attaqué l'EPA en justice](#) pour contester la nouvelle réglementation qui affaiblit les garanties protégeant les travailleurs agricoles et les habitants contre l'exposition accidentelle aux pesticides. Selon les plaignants, l'EPA a vidé de son principe la réglementation, fondée sur la zone d'exclusion d'application (AEZ), l'espace entourant l'application des pesticides, qui doit être exempt de toute personne autre que l'applicateur qualifié.

La nouvelle réglementation limite désormais la protection aux personnes se trouvant dans les limites de l'établissement agricole, réduisant ainsi la règle applicable auparavant à toute l'AEZ. Si une personne se trouve sur un champ voisin inclus dans l'AEZ au moment de l'application du pesticide, l'applicateur n'aura plus à arrêter son application. Les bâtiments et infrastructures alentours peuvent donc aussi être aspergés en toute légalité, ce qui, à terme, pourrait entraîner l'exposition des habitants. De plus, le périmètre de l'AEZ est réduit de 100 pieds à 25 pieds pour certaines applications des produits au sol, même si ces applications dérivent au-delà de 25 pieds. Auparavant, seuls les applicateurs qualifiés étaient autorisés à pénétrer dans l'AEZ pendant l'application des pesticides. Désormais, l'applicateur pourra continuer son opération si un non-employé se trouve sur l'établissement agricole, même si cette personne doit être sur la propriété dans le cadre d'une servitude. Cette diminution de la protection de l'AEZ est un double recul, tant sur sa délimitation que sur les personnes protégées.

Les pesticides pouvant avoir des effets négatifs sur la santé et entraîner une détresse respiratoire, Carrie Apfel dénonce une décision inadmissible d'une agence de protection de la santé publique, en pleine pandémie respiratoire pendant laquelle de nombreux cas de COVID-19 ont été détectés parmi les travailleurs agricoles. La coalition conteste donc un vrai recul dans la protection de ces acteurs, de même qu'[une coalition de cinq états américains](#) qui ont également porté plainte, sous l'égide du procureur général de l'état de New York.

Cette nouvelle réglementation devait entrer en vigueur le 29 décembre 2020, mais la coalition a déposé une motion d'urgence pour en suspendre l'application. Le juge l'a reportée au 12 janvier 2021. Le 20 janvier 2021, le nouveau président américain Joe Biden a ordonné aux agences fédérales de [revoir les règles](#) de l'ère Trump qui, selon les associations, nuisent à la santé publique et à l'environnement, dont ces nouvelles règles de l'EPA.

Dans un autre contentieux, l'EPA a conclu le 15 janvier 2021 un [accord à l'amiable](#) avec l'ONG *Natural Resources Defense Council* (NRDC) qui exige que l'EPA commence à évaluer les impacts de l'imidaclopride, le néonicotinoïde le plus utilisé dans le pays, sur les abeilles, les papillons, les oiseaux et les autres espèces sauvages menacées et en voie de disparition, comme l'exige la loi sur les espèces en voie de disparition (*Endangered Species Act*, ESA).

[Retour au site de Justice Pesticides](#)